



BIONEXT

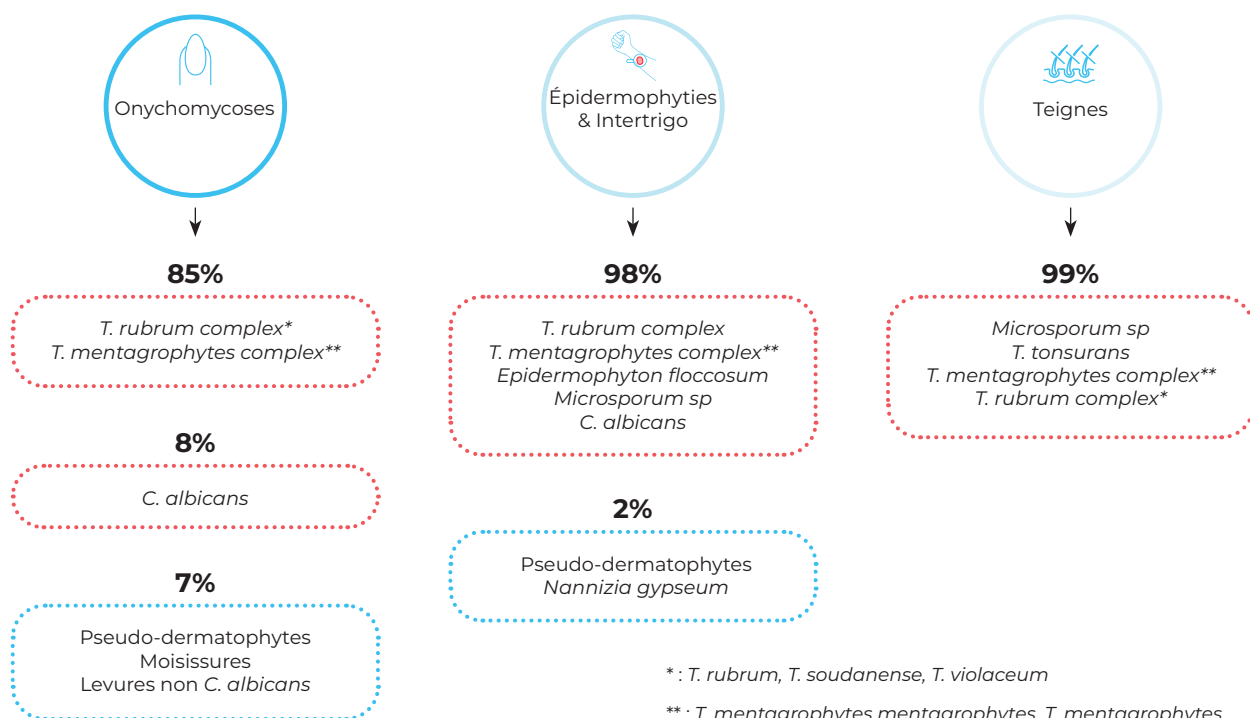
LABORATOIRE LUXEMBOURGEOIS
D'ANALYSES MÉDICALES



INFECTIONS FONGIQUES DE LA PEAU ET DES PHANÈRES DÉMARCHE DIAGNOSTIQUE

Les champignons dermatophytes occupent une place prépondérante dans le domaine de la dermatopathologie infectieuse. On estime qu'ils infectent près d'un quart de la population mondiale. Les dernières années ont vu l'apparition sur le marché de kits de diagnostic moléculaire des dermatophytoses. Cette technologie est désormais au cœur de l'algorithme de recherche des infections fongiques de la peau et des phanères chez Bionext, permettant un gain de temps significatif dans la prise en charge des patients.

Épidémiologie : Lésions d'origine fongique



* : *T. rubrum*, *T. soudanense*, *T. violaceum*

** : *T. mentagrophytes mentagrophytes*, *T. mentagrophytes interdigitale*, *T. verrucosum*, *T. benhamide*, *T. erinacei*, *T. schoenleinii*

 : PCR BIONEXT : Culture **T.** : *Trichophyton*

Techniques disponibles

	Culture	PCR classiques	PCR BIONEXT
Délai technique	4 semaines	24 heures	24 heures
•Impact de la qualité du prélèvement •Impact d'un traitement préalable	Important	Faible	Faible
Sensibilité	30-50%	90%	95%
Spécificité	90-100%	55-70%	80%

Le choix d'un kit ayant les performances techniques (sensibilité et spécificité) les plus élevées permet une meilleure détection des pathogènes les plus fréquents. Les PCR détectant un plus grand nombre de cibles ont généralement des performances inférieures (risque de faux négatif).

Démarche diagnostique

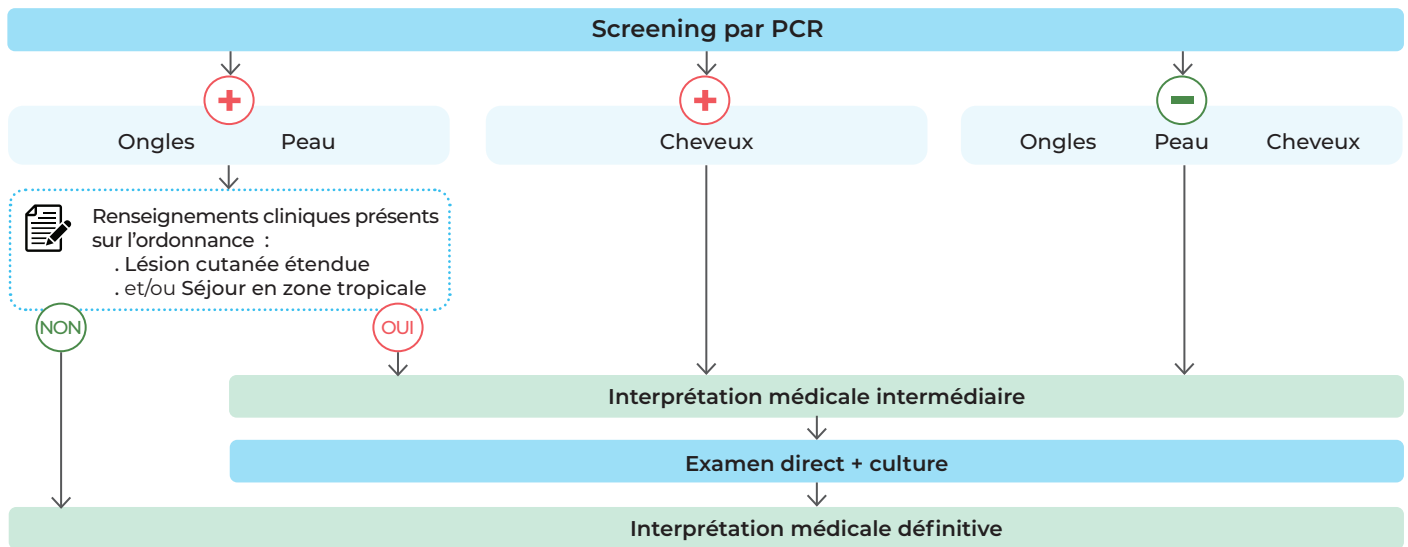


Figure 1 : Algorithme de diagnostic (établi selon les recommandations des sociétés savantes)

Compte tenu de la supériorité de la PCR en terme de sensibilité et de rapidité, elle est utilisée comme technique de screening. Afin de garantir un diagnostic complet et permettre d'exclure ou non une origine fongique, elle sera complétée en seconde intention par la culture si nécessaire.

Dans quels cas la culture est-elle réalisée ?

PCR négative

Un résultat de PCR négatif permet d'exclure les dermatophytes les plus fréquents. L'ajout de la culture permet la détection des autres agents fongiques également décrits comme responsables de pathologies dermatologiques, mais dont la prévalence est plus faible.

PCR positive sur peau & ongles en cas de lésion étendue et/ou de séjour en zone tropicale

Devant la notion de lésions étendues et/ou de voyage en zone tropicale, il est important de rechercher une co-infection à pseudo-dermatophytes ou d'obtenir un diagnostic d'espèce pour *T. indotineae*.

- **Pseudodermatophytes** : présence endémique en zone tropicale. Non détectés par la PCR, une culture est nécessaire pour les identifier.
- ***T. indotineae*** : détection par la PCR au sein du complexe *T. mentagrophytes*. Un génotypage est nécessaire à partir d'une culture. Ce dermatophyte fait l'objet d'une surveillance épidémiologique rapprochée du fait de son émergence en Europe et de sa **résistance fréquente à la terbinafine**.

PCR positive sur cheveux

Certains pathogènes sont rendus au genre (*Microsporum sp.*) ou au complexe (*T. mentagrophytes complex*) sans distinction entre **espèces zoophiles** et **anthropophiles**. La culture permet une identification de l'espèce, nécessaire à la mise en place de **mesures complémentaires** (dépistage +/- traitement de l'entourage ou traitement des animaux de compagnie).

En pratique Comment prescrire ?

- Mentionner « **PCR Dermatophytes +/- culture** » sur la prescription pour prise en charge CNS.
- Inscrire sur l'ordonnance s'il y a des lésions cutanées étendues en particulier si elles sont résistantes à la Terbinafine (suspicion de *T. indotineae*)
- BIONEXT récupère vos prélèvements au cabinet tous les jours, pour plus d'informations :

☎ 27 321 285

✉ bio@bionext.lu

Points clés

- ✓ PCR ayant le **meilleur couple sensibilité/spécificité** du marché.
- ✓ Résultat de la PCR **rapide**.
- ✓ **Débuter le traitement seulement après le prélèvement**, même si l'impact est plus faible sur la PCR.
- ✓ Une **culture complémentaire** sera réalisée si nécessaire.
- ✓ Une **prestation de conseil adaptée** à chaque espèce est mentionnée sur le compte-rendu (recommandations de traitement, mesures complémentaires).

